



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261019-39DEL_CM131026-AU
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Nélia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOU Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOU El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

39 Convention de coopération numérique avec l'AR2L

■ Rapport de présentation :

Peggy MOUELLÉ, Adjointe

L'Agence régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France est une association ayant pour missions d'accompagner, de soutenir et de mettre en réseau les structures conservant les fonds patrimoniaux écrits et graphiques de la région.

La ville de Creil a signé une première convention de coopération avec l'AR2L Hauts-de-France en 2018 pour la diffusion et la valorisation du patrimoine local sur le portail numérique dénommé *l'Armarium, la bibliothèque numérique du patrimoine écrit, graphique et littéraire*. Ce portail, gratuit et accessible à tous, regroupe à la fois :

- Un espace dédié à la médiation et la valorisation des fonds patrimoniaux grâce à des contenus éditoriaux.
- Un espace dédié à la bibliothèque numérique, avec un module de recherche avancée, permettant un accès à l'ensemble des documents diffusés dans les bibliothèques numériques régionales et nationales.

L'Armarium, la bibliothèque numérique du patrimoine écrit, graphique et littéraire est en cours de refonte et l'AR2L Hauts-de-France développe pour la fin de l'année 2026 un portail le remplaçant dénommé *L'Armarium, le portail du patrimoine écrit en Hauts-de-France*. Ce nouveau portail utilisera les données versées par les collectivités sur la plateforme *Gallica*, gérée par la Bibliothèque nationale de France. Dans ce cadre, l'association souhaite résilier

la précédente convention et signer avec la ville de Creil une nouvelle convention de coopération numérique.

En échange de la mise en valeur gracieuse de ces collections patrimoniales sur le nouveau portail L'Armarium, le portail du patrimoine écrit en Hauts-de-France, la ville doit s'engager à intégrer et diffuser ses documents numérisés sur Gallica et à autoriser l'AR2L Hauts-de-France à mettre en ligne ces fichiers sur L'Armarium, la ville doit également désigner une personne de son établissement comme référent, de travailler en lien avec l'AR2L Hauts-de-France et de participer à la création et à la communication des contenus de médiation.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20261019-39DEL_CM131026-AU

Il est vous proposé d'accepter le renouvellement du partenariat entre la ville de Creil et l'AR2L Hauts-de-France, en autorisant le Maire de Creil, ou son représentant, à signer une convention de coopération pour une durée de cinq ans, permettant de diffuser et de valoriser le patrimoine écrit et graphique conservé par la direction des collections patrimoniales sur le nouveau portail de l'AR2L L'Armarium, le portail du patrimoine écrit en Hauts-de-France.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la convention de coopération numérique pour la diffusion des documents numériques sur l'Armarium, le portail du patrimoine écrit des Hauts-de-France, entre la ville et l'AR2L Hauts-de-France, ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Culture, Vie Associative, Mémoire et Patrimoine Historique » en date du 14 septembre 2026,

Considérant le souhait de la ville de Creil de mettre en valeur ses collections patrimoniales sur le portail L'Armarium,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les termes de la convention de coopération numérique conclue entre la Ville et l'Agence régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France, relative à la diffusion et à la valorisation des documents patrimoniaux numérisés de la Ville sur L'Armarium, le portail du patrimoine écrit des Hauts-de-France, annexée à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : de préciser que la convention est conclue pour une durée initiale de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de cinq ans, dans les conditions définies par ladite convention.

19 OCT. 2026

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance